

1. Les critères suivants régissent la sélection des pays bénéficiaires: a) le bénéficiaire doit être un pays en développement admissible à l'assistance bilatérale du développement du Canada; b) le bénéficiaire doit être dépendant du pétrole importé; c) L'aide doit être conforme aux objectifs et aux programmes du gouvernement en matière d'aide au développement international. En outre, la prestation de l'aide doit se faire en utilisant, dans la plus grande mesure possible, des biens et services canadiens.

2. Non.

LE COÛT DE LA REMISE EN ÉTAT DU «C.S.S. PARIZEAU»

Question n° 4511—**M. McKinnon**:

1. A-t-on récemment accordé, sans soumission, un contrat de conception de \$219,531 pour la remise en état du C.S.S. Parizeau à la société Eyretechnics Ltd. et, le cas échéant, pourquoi?

2. Des entreprises de la côte ouest ont-elles eu la chance de présenter une soumission pour la remise en état de ce navire de la côte ouest?

3. Pour les 12 mois qui ont précédé le 31 août 1982, quelle a été la valeur totale des contrats accordés par le gouvernement à la société Eyretechnics Ltd.?

**L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services)**: 1. Le 9 mars 1982, un contrat d'une valeur de \$219,531.25 a été accordé, sans soumission, à la société Eyretechnics Ltd. La société en question participait à la rédaction du cahier des charges et à la correction des dessins du navire dans le cadre d'un contrat local distinct d'une valeur de \$24,574.29. Le contrat pour la conception finale a été passé de gré à gré puisqu'il s'agissait de la méthode la plus rentable du point de vue des coûts et du temps, compte tenu du fait que cette société connaissait très bien le navire à la suite du contrat initial.

2. Les demandes de propositions ont été envoyées uniquement aux trois entreprises de radoub de la côte ouest qui disposaient des installations nécessaires pour effectuer les travaux requis. 1) Burrard Yarrow Corporation (qui plus tard a soumis la plus basse soumission et qui a gagné le contrat de \$1.7 million pour la remise en état.) 2) Rivtow Industries Ltd. 3) Vancouver Shipyards Co. Ltd.

3. Pour les douze mois qui ont précédé le 31 août 1982, la valeur totale des contrats accordés à la société Eyretechnics s'élève à \$4,786,367.

Note: La question 1 ci-dessus se réfère au contrat pour la conception finale et la question 2 à la remise en état.

[Traduction]

**M. Smith**: Madame le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Français]

**Mme le Président**: On a répondu aux questions énumérées par l'honorable secrétaire parlementaire. Les autres questions sont-elles réservées?

**Des voix**: D'accord.

*Pouvoir d'emprunt*

**ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT**

[Traduction]

**LA LOI N° 3 DE 1982-1983 SUR LE POUVOIR D'EMPRUNT SUPPLÉMENTAIRE**

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 22 février 1983, de la motion de M. Lalonde: Que le projet de loi C-143, portant pouvoir d'emprunt supplémentaire, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, ainsi que de l'amendement de M. Skelly (page 22957).

**M. Maurice Harquail (Restigouche)**: Mardi dernier, Madame le Président, j'ai pris la parole au sujet du projet de loi C-143 et j'ai signalé la baisse considérable du taux d'inflation au Canada ces dernières semaines. Nous savons tous que l'inflation représentait un problème très grave en 1982 et qu'elle a eu des répercussions désastreuses sur notre économie. Je suis heureux, de même, j'en suis sûr, que la plupart des Canadiens, qu'au moment où je parle aujourd'hui le taux d'inflation au Canada soit tombé à 6 p. 100.

**M. Nickerson**: C'est faux.

**M. Harquail**: Je veux profiter de l'occasion pour annoncer d'autres bonnes nouvelles aux Canadiens, plus particulièrement aux consommateurs. Le taux de la Banque du Canada est passé cette semaine à 9.43 p. 100 et le taux préférentiel des banques s'établit à 11.25 p. 100. A mon avis, voilà d'excellentes nouvelles qui augurent bien de la reprise économique que tous souhaitent.

J'ai également fait état, mardi, de l'augmentation des mises en chantier et mentionné que mon collègue, le ministre responsable de la SCHL (M. LeBlanc), avait donné des statistiques éloquentes à cet égard. Les perspectives sont des plus encourageantes, car nul doute que l'augmentation des mises en chantier entraînera la création de nombreux emplois sur lesquels nous comptons beaucoup.

Cela dit, je voudrais maintenant parler du regain de confiance dans le pays. Selon le dernier sondage du Conference Board, la reprise économique est bel et bien amorcée. Les dirigeants d'entreprises se montrent plus optimistes quant à la relance de l'économie canadienne. Selon un numéro récent du *Globe and Mail*, par exemple, le président du CN, M. Ron Lawless, aurait dit pressentir une relance et croire que le service dont il est responsable au sein du CN augmenterait son chiffre d'affaires.

Outre la déclaration de M. Lawless, de l'administration centrale du CN à Montréal, il y a celle du président de la Chambre de commerce du Canada, M. George Urquhart qui, comme moi, vient du Nouveau-Brunswick. Celui-ci s'est dit optimiste et, d'après l'article que j'ai ici et qui date du 15 février, il a loué les efforts qu'a sincèrement et honnêtement déployés le ministre des Finances (M. Lalonde) pour rétablir la confiance pour laquelle nous avons tous tant travaillé ces derniers mois.